



PROCES-VERBAL
Conseil d'établissement de Champs-Fréchets - Cointrin
Lundi 20 février 2012 de 18h30 à 20h00

Animation : M. Durouvenoz Gans de St Pré, directeur

Personnes présentes:

Mme Tiguemounie, Mme Callealta, parent d'élèves
Mme Hubschi-Ley, Mme Trilles, Mme Barlier, enseignantes,
M. Serge Omarini, représentant de la Commune de Meyrin
M. Strambini, architecte
M. Griessen, responsable du bâtiment scolaire de Cointrin

Parents présents :

Mme Mangone, Mme Tejerina et Mme Gallay

Personnes absentes :

Mme Luthi, M. Moor, parents d'élèves
Mme Rebetez, représentante de la Commune de Meyrin
Mme Sager, responsable GIAP,
M. Monney, responsable du bâtiment scolaire des Champs-Fréchets

Prise de procès-verbal : Mme Fabbi, secrétaire

1.- Accueil

M. Durouvenoz Gans de St Pré souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et accueille Monsieur Serge Omarini, successeur de M. Géo Dessimoz, en tant que chef du service de la gérance et entretien des bâtiments à la mairie de Meyrin.

Il remercie Mesdames Mangone, Tejerina et Gallay de leur présence et de leur intérêt porté au conseil d'établissement.

Préambule :

Le point N° 5 de l'ordre du jour est traité en début de ce conseil puisque M. Strambini, architecte, n'est pas directement concerné par les autres sujets.

2.- Informations, demandes de la Mairie :

Place de jeux de l'école des Champs-Fréchets :

M. Omarini relate brièvement l'historique de ce projet.

Présentation par M. Strambini, architecte, du projet d'aménagement du préau :

- Réaménagement du jeu la forêt de poteaux
- Remplacement des jeux de la division moyenne (cercle du haut) par un jeu de cordes,
- "Valises" mobiles de matériel à disposition pendant la récréation.

Suite aux différentes propositions de jeux, la commission désignée lors du conseil d'établissement du 31 octobre prend rendez-vous avec M. Omarini et les architectes mandatés, sous quinze jours, en vue de finaliser ce projet pour un début des travaux durant les vacances d'été 2012.

3.- Communications générales

Retour sur la séance entre délégués du 23 janvier 2012

Cette séance de travail regroupait les membres du conseil d'établissement et avait pour but de centraliser les résultats de l'enquête de satisfaction et de communiquer brièvement, à l'avance, le contenu de la soirée d'information du 30 janvier 2012.

Lors de cette séance, les membres ont décidé de traiter directement la question de la représentativité des délégués des parents ce qui a donné lieu à la demande de dérogation adressée à la Direction Générale de l'Enseignement Primaire, afin d'obtenir un équilibre des sièges entre les écoles des Champs-Fréchets et Cointrin.

Retour sur la séance du 30 janvier 2012

Peu de parents ont participé à la séance d'information destinée à la prochaine législature des conseils d'établissement.

Devant la faible représentation de parents de l'école de Cointrin, le directeur a fixé une seconde rencontre le jeudi 23 février 2012 à l'école de Cointrin.

Il est rappelé que le délai des dépôts des candidatures est fixé au 1^{er} mars prochain.

4.- Informations, demandes des enseignants

5.- Informations, demandes des parents:

Etudes surveillées

Certains parents ont évoqués le point suivant :

Les enfants ne travaillent pas durant les études surveillées soit parce qu'ils ne font pas leurs devoirs, soit parce que les conditions ne sont pas bonnes pour effectuer cette tâche (âges multiples par exemple).

Pour répondre aux inquiétudes des parents, M. Durouvenoz Gans de St Pré précise, en se référant d'une part, à la réunion de parents de septembre 2012 et d'autre part, aux informations transmises aux familles par courrier :

- Les études surveillées sont des lieux d'études, l'école offre un local afin que les élèves puissent faire leurs devoirs il s'agit donc d'un accompagnement aux devoirs.
- Ces lieux d'études sont tenus par des étudiants qui sont tous inscrits dans un cursus lié de près ou de loin à l'enseignement.
- les devoirs donnés par les enseignants doivent pouvoir être effectués par les élèves de manière autonome. Les élèves inscrits aux études surveillées doivent donc utiliser ce temps pour les faire.
- Les études surveillées de type soutien spécifique ne peuvent être tenues que par des enseignants.

- En moyenne chaque groupe est composé de 15 élèves.
A l'école des Champs-Fréchets, 68 élèves sont inscrits et répartis sur quatre groupes tenus par des étudiants (3 groupes le lundi et un groupe le mardi).
A l'école de Cointrin, 31 élèves sont inscrits sur deux groupes (lundi) tenus respectivement par une enseignante et une étudiante.

Accueil des élèves

Les parents relèvent que des classes ou des élèves restent dehors parfois jusqu'à dix minutes après que la cloche ait sonnée à 8h00 et à 13h30 à l'école des Champs-Fréchets.

Une déléguée des enseignants informe que le nécessaire a été fait afin d'assurer que les élèves rejoignent les classes dès la sonnerie de la cloche.

Permanence OMP dans les écoles

A la question des parents: "Pourquoi les consultations des élèves à l'Office Médico-Pédagogique (OMP) n'ont pas lieu directement dans les écoles ceci afin d'éviter de longs déplacements par les élèves ?"

M. Durouvenoz Gans de St Pré répond : "La mission de l'OMP est de fournir une prestation médicale ou thérapeutique. Elle diffère donc totalement de la mission de l'école qui est pédagogique.

Le terme « pédagogique » utilisé dans le nom de ce service est relatif à l'enseignement spécialisé qui en fait partie".

Pour ces raisons, la distinction entre les deux partenaires est nécessaire et, de plus, fortement souhaitée par les familles en général car elle assure une certaine confidentialité.

A ce titre les consultations des élèves à l'OMP ne peuvent avoir lieu dans les écoles.

Panier de basket dans le préau

Les parents proposent qu'un panier de basket soit installé dans le préau pour permettre aux élèves, qui ne sont pas dans le stade, de pouvoir jouer au ballon.

Cette demande sera étudiée dans le cadre du projet d'aménagement global des places de jeux de l'école des Champs-Fréchets.

6.- Discussions

COET : Enquête de satisfaction : résultats, enjeux et propositions

La principale problématique qui se dégage est celle de la représentation des parents.

La dérogation adressée à la Direction de l'Enseignement Primaire a été accordée et les sièges seront répartis ainsi : 2 sièges pour l'école des Champs-Fréchets et 2 sièges pour l'école de Cointrin.

Il convient donc aux parents des deux écoles qui sont intéressés à s'impliquer davantage dans la vie scolaire de présenter leur candidature.

Monsieur Durouvenoz Gans de St Pré informe toutes les personnes présentes des modifications apportées au règlement du conseil d'établissement.

Il souligne le pouvoir décisionnel des membres ainsi que la participation des parents à l'élaboration du projet d'établissement (dans le domaine du climat scolaire et de la relation famille-école qui sont tous deux renforcés). Il lit les articles modifiés.

Il communique également les dates des formations facultatives à l'attention des membres des conseils d'établissement :

- Le 24 mai 2012 (La politique éducative à l'état - Le conseil d'établissement)
- Le 27 septembre 2012 (Le fonctionnement d'un établissement scolaire)
- Le 1^{er} novembre 2012 (L'évolution du système éducatif suisse et genevois)

M. Durouvenoz Gans de St Pré insiste sur l'importance des informations qui seront transmises aux participants car elles permettront de mieux comprendre l'évolution du système scolaire et les changements de l'école primaire genevoise en particulier.

Projet des parents (école des Champs-Frêchets) : lien entre les enfants et les personnes âgées

Les parents questionnent l'assemblée pour savoir dans quelle mesure on pourrait (re)créer un lien entre les élèves et les personnes âgées du quartier (témoignages, jeux, lecture de contes, ..). Les représentantes des enseignants ont pris note de ce souhait et feront prochainement part de leur position dans un projet à moyen terme.

7.- Divers

Petit-déjeuner à l'école des Champs-Frêchets

La date pour le prochain petit-déjeuner est fixée **au samedi 24 mars 2012.**

La séance est close à 20h00.

Fait à Genève, le 20 février 2012

Pascal Durouvenoz Gans de St Pré
Directeur